



Au Conseil communal de
la Commune de Servion

Servion, le 24 septembre 2024

Préavis municipal n°09-2024

Concerne : **demande d'un crédit d'investissement de CHF 68'000.- TTC. Acquisition d'un deuxième véhicule électrique pour la voirie - Les Cullayes**

Rapport de la commission *ad hoc*

Madame la Présidente du Conseil,

Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission *ad hoc* composée de Messieurs Claudio Merlino et François Henry s'est réunie le mardi 24 septembre à 18h00 au bureau de la Municipalité en présence de Monsieur Jérôme Oberson, syndic, de Monsieur Yves Boand, municipal en charge des routes, ainsi que des membres de la commission des finances. Cette réunion a permis la présentation du préavis n°09-2024 visant à acquérir un second véhicule électrique pour la voirie. Par la suite, Monsieur Erwann Guillet a rejoint notre commission afin de contribuer aux délibérations et aux conclusions de ce rapport.

Cette rencontre avec la Municipalité a été l'occasion de mieux comprendre la motivation de cet achat et de poser toutes les questions nécessaires à la compréhension du projet. Nous remercions Messieurs Oberson et Boand pour le temps consacré à cette démarche et la qualité des réponses apportées à nos questions.

Leur présentation montre que le premier véhicule répond pleinement aux attentes. À ce jour, il a déjà permis d'économiser environ 30% des kilomètres parcourus auparavant par les véhicules personnels des employés communaux. La Municipalité propose d'acquérir un second véhicule électrique afin de mieux couvrir les besoins des deux villages et de poursuivre la baisse de l'usage des véhicules personnels. L'objectif est également de diminuer les coûts liés à ces déplacements — qui sont actuellement dédommagés à 80 centimes du kilomètre — et enfin de maîtriser l'empreinte écologique de ces usages.

La décision de retenir le modèle Goupil G4L 14kWh de Chalut Green Services s'inscrit dans la continuité. Il s'agit en effet du même modèle que celui qui est déjà en possession de la Commune et qui donne entière satisfaction. Il est proposé d'équiper le nouveau véhicule d'une bâche de protection et d'ajouter la même protection au modèle existant. La commission juge cette demande justifiée afin de mieux protéger les objets et machines transportés.

Au vu de ce qui précède, la commission *ad hoc* propose aux membres du Conseil d'accepter le préavis municipal n° 09-2024, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à acquérir un deuxième véhicule électrique GOUPIL G4L-2024 pour un montant total de CHF 68'000,00 TTC,
- d'octroyer à la Municipalité le crédit d'investissement de CHF 68'000,00 TTC,
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.

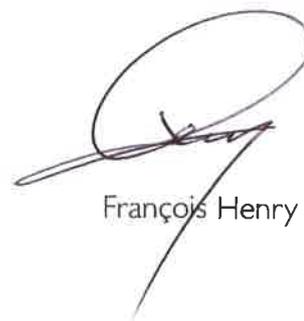
Les membres de la commission *ad hoc* :



Érwann Guillet



Claudio Merlino



François Henry